VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

№2023045

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230525-2023_45AR-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/05/2023

ARRETE DU 25 mai 2023
Interdisant l'installation de marchands ambulants, brocanteurs, forains non autorisés lors de la Brocante du 04 juin 2023

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2008,
- Considérant qu'il y a lieu d'éviter l'afflux de marchands ambulants en proportion incompatible avec l'ampleur de la manifestation et afin d'assurer la sécurité des personnes (adultes et enfants) au vue de la circulation pouvant engendrée par leur activité, le nombre d'emplacements étant limité pour des raisons de sécurité,

- Vu la requête présentée par l'Union Sportive Henrichemont/Menetou-Salon, représentée par Monsieur Grégory D'HAUTCOURT, son président, demandant l'autorisation d'organiser la brocante **le dimanche 04 juin 2023,**

ARRETE :

Article 1er : Monsieur le Maire autorise l'Union Sportive Henrichemont / Menetou-Salon à organiser une brocante dans le centre ville de la commune d'Henrichemont le dimanche 04 juin 2023 de 6h à 20h.

Article 2ème : Cette manifestation est réservée aux particuliers et aux professionnels inscrits auprès des membres de l'Union Sportive Henrichemont/Menetou-Salon.

Article 3ème : L'installation des marchands ambulants, forains, brocanteurs, non autorisée par l'Union Sportive Henrichemont/Menetou, organisateur, sur le périmètre défini pour cette manifestation, est interdite le dimanche 04 juin 2023 à l'occasion de la Brocante.

Article 4ème : Ampliation du présent arrêté sera adressée à
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Chef de Gendarmerie d'Henrichemont
- Le Responsable des Services Techniques de la commune
- Les organisateurs, le Président de l'Union Sportive Henrichemont/Menetou chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Gilles BUREAU

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ
MAIRIE D'HENRICHEMONT
CHER

GB

Publié sur le site internet de la commune le 25/05/2023